

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine.** la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020


**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

EN PARTENARIAT AVEC  **MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
Liberté Égalité Fraternité

MÉCÈNE DE LA  **FONDATION DU PATRIMOINE**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).





Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine  
7, rue Fénelon  
33000 Bordeaux  
05 57 30 08 00  
[aquitaine@fondation-patrimoine.org](mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

### COMMUNE DE CASTELMORON-SUR-LOT

1, rue Gabriel Charretier  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
05 53 84 90 36  
[mairiestcastelmoron.47@wanadoo.fr](mailto:mairiestcastelmoron.47@wanadoo.fr)  
<https://www.castelmoronsurlot.com/>

### ► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

## Château Solar à Castelmoron-sur-Lot

Lot-et-Garonne

**MISSION  
STÉPHANE  
BERN**

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine\_My Photo Agency\_Christian Préleux - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)

## ► Soutenez la restauration du Château Solar !



### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La famille de Castelmoron est propriétaire du castrum en 1259. Leur résidence, probablement le château implanté sur une terrasse dominant le cours du Lot, fut démantelée en 1345. Dans l'état actuel du bâti, il n'est pas possible de restituer les dispositions de la résidence primitive.

En 1840, le château est acquis par Solar Aaron Euryale, dit Félix Solar (1811-1870), journaliste et homme d'affaires, collectionneur et bibliophile, qui entreprend dans les années 1850 sa restauration dans le goût mauresque. Cette mode va se généraliser dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Surnommé par la suite « Château Solar », le bâtiment, dans ses dispositions d'origine, avec ses extensions et ses galeries ajourées en bois, constitue un exemple important et remarquable de ce style mauresque. Bien qu'amputé d'une partie de ses éléments les plus représentatifs lors de travaux effectués en 1921, la bâtisse a conservé malgré tout une certaine intégrité et renferme encore des décors datant de la campagne de 1850, œuvre du peintre Adolphe Brucker.

Racheté par la Commune, l'édifice deviendra en 1902 le siège de l'Hôtel de Ville.

### ◆◆ LE PROJET

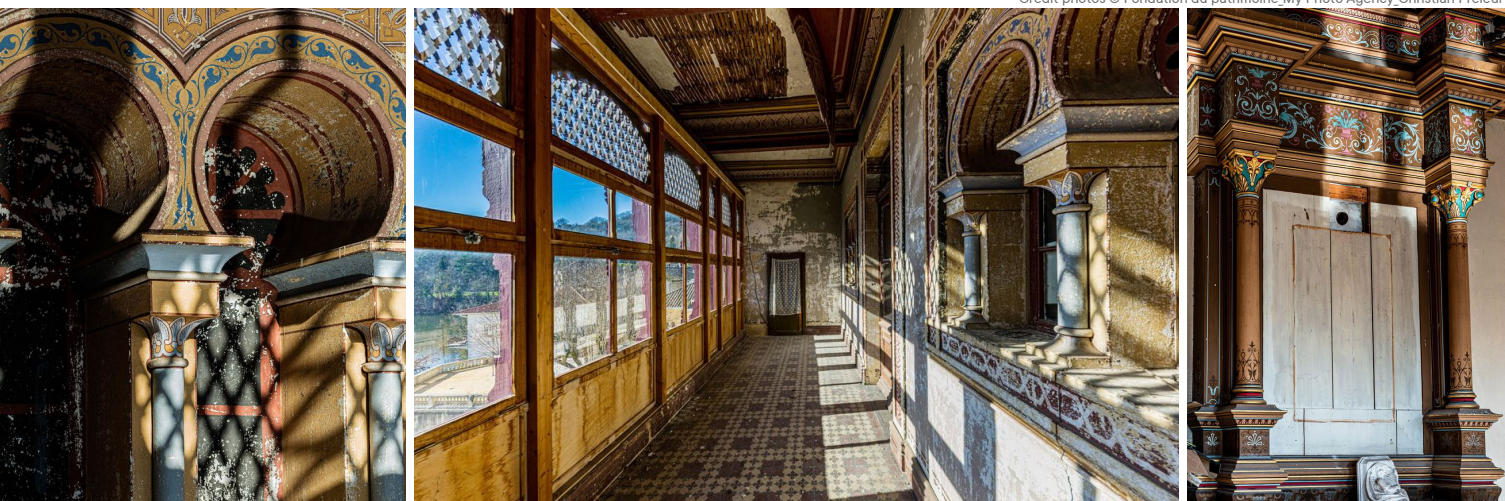
Si le bâtiment est aujourd'hui hors d'eau grâce aux travaux d'urgence réalisés, les deux derniers niveaux, qui ne sont plus occupés, ont beaucoup souffert du manque d'entretien et des infiltrations répétées.

Le 2ème niveau est celui qui comporte encore le plus de décors et de peintures datant des transformations du milieu du XIXe siècle. Ces éléments sont malheureusement très endommagés par les infiltrations anciennes provenant du niveau supérieur.

Le 3ème niveau est vétuste : les plafonds en plâtre sur lattis sont en mauvais état ou partiellement effondrés pour certains. Il est prévu de déposer les vestiges des plafonds en plâtre sur lattis au 3ème niveau, afin de dégager entièrement la charpente et d'effectuer les reprises nécessaires sur celle-ci.

Il est également prévu la restauration, l'aménagement et la mise en accessibilité des 2ème et 3ème étages, ainsi que la restauration des décors.

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Montant des travaux  | 817 000 € HT      |
| Objectif de collecte | 45 000 €          |
| Début des travaux    | 1er semestre 2024 |



Crédit photos © Fondation du patrimoine, My Photo Agency, Christian Préleur

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Château Solar à Castelmoron-sur-Lot

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79981](http://www.fondation-patrimoine.org/79981)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Château Solar à Castelmoron-sur-Lot**

**Le montant de mon don est de**

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons  | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu  | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.  |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière   | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).   |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés   | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre